Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 48 (1972)

Heft: 1

Artikel: Conférence intergouvernementale pour l'établissement d'un système mondial d'information scientifique UNISIST tenue à la Maison de l'UNESCO, à Paris, du 4 au 9 octobre 1971

Autor: Favre, C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-770956

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conférence intergouvernementale pour l'établissement d'un système mondial d'information scientifique UNISIST

tenue à la Maison de l'UNESCO, à Paris, du 4 au 9 octobre 1971

En novembre 1971, un rapport de cette conférence a été publié sous la direction de M. C. Favre, Division de la science et de la recherche du Département de l'Intérieur.

Les quelques extraits ci-dessous informeront les lecteurs des «Nouvelles» sur: les buts de l'UNISIST et les moyens par lesquels on espère les atteindre; la position de la Suisse et de son gouvernement à l'égard de l'UNISIST.

Le flot sans cesse croissant des publications scientifiques et techniques donne à la documentation et à l'information une importance toujours plus grande. Les problèmes soulevés concernant non seulement les sciences, mais aussi l'économie de tous les pays. De nombreuses institutions les ont abordés sur le plan national ou, comme l'OCDE par exemple, sur le plan international. Il s'avère pourtant que la solution ne peut être trouvée qu'à l'échelon mondial et c'est pourquoi l'UNESCO a décidé de s'en occuper.

Elle a convoqué à Paris, du 4 au 9 octobre 1971, une conférence intergouvernementale pour l'établissement d'un système mondial d'information scientifique, désigné par UNISIST. 83 états membres et 39 organisations internationales y ont participé. Plus de la moitié des délégués étaient des personnalités officielles gouvernementales, ce qui montre bien l'importance que les pays attachaient à cette réunion, peut-être un peu trop politique aux yeux de la minorité des participants spécialistes en bibliothéconomie ou en documentation.

Principes et objectifs de l'UNISIST

1. Libre échange des informations et des données scientifiques.
2. Ouverture à toutes les disciplines et toutes les langues.
3. Intensification des échanges.
4. Etablissement de normes techniques.
5. Nécessité d'accroître la compatibilité entre les systèmes de traitement de l'information.
6. Aide aux pays désireux d'améliorer leurs services documentaires.
7. Formation d'un personnel qualifié dans tous les pays.
8. Participation accrue des hommes de science de toutes les générations à l'élaboration des systèmes d'information de demain.
9. Réduction des obstacles administratifs.

Outils de l'intercommunication entre systèmes:

Inventaire des ressources. La philosophie générale de l'UNISIST impose qu'on développe des programmes internationaux visant à un partage des tâches et des produits du transfert de l'information, à chaque stade du processus, par la coopération volontaire de toutes les parties intéressées. Pour marquer un pas dans cette direction, les adhérents de l'UNISIST devraient être invités à intensifier leurs efforts pour inventorier les services documentaires à vocation nationale, régionale ou internationale, et pour prévoir leur intégration progressive dans le cadre d'un réseau mondial. Des études pilotes devraient être conduites pour établir les spécifications d'un tel système . . .

Un registre international des revues scientifiques devrait être constitué pour servir de base à un système visant à la normalisation des références de la littérature périodique de la science et de la technologie; le champ, les fonctions et l'organisation du système devraient, dans l'ensemble, être conformes aux recommandations du Groupe de travail UNISIST-ICSU/AB sur les descriptions bibliographiques, après ratification par les adhérents de l'UNISIST...

L'organisation d'un groupe d'étude ou d'une conférence devrait être envisagée pour étudier, dans la perspective de l'UNISIST les tendances actuelles et les développements futurs des *réseaux de télécommunications et de télétraitement pour le transfert de l'information scientifique.* La participation d'organisations internationales telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP) et la Fédération internationale de documentation (FID) serait souhaitable; les discussions devraient porter non seulement sur les éléments techniques les plus immédiats, mais aussi sur les aspects d'organisation et de fonctions, ainsi que sur les aspects politiques et économiques du sujet . . .

Efficacité de services documentaires:

Il y aurait lieu de faire connaître et d'encourager les expériences et les programmes en cours visant à *améliorer l'efficacité des services de résumés, d'indexation et de traduction* – liés à une aire géolinguistique, à une discipline ou à une mission particulière. Un appui particulier devrait être donné aux projets de coopération aboutissant à un partage international des activités et des produits de tels services, projets qui constituent des éléments essentiels pour la construction du réseau mondial d'information visé par l'UNISIST . . .

La collecte, l'évaluation critique, l'organisation et la dissemination de données numériques — domaine où CODATA représente les intérêts inter-

nationaux de la science — sont des activités étroitement liées au traitement de la littérature publiée, et qui doivent avoir leur place dans tout réseau futur de services documentaires, selon les principes de l'UNISIST. Une attention particulière devrait être accordée au développement possible d'interconnexions entre les *centres de données numériques,* ainsi qu'à la relation fonctionnelle entre de tels centres et le réseau de traitement bibliographique . . .

Personnel: Pour que toutes les nations puissent prendre une part active à la gestion des systèmes d'information internationaux, il convient d'améliorer, par un effort concerté, les moyens d'éducation offerts aux spécialistes de l'information, aux bibliothécaires et aux documentalistes. L'UNISIST devrait inciter les organisations professionnelles compétentes à organiser cet effort avec la collaboration des unions scientifiques — représentant les producteurs et utilisateurs de l'information — ainsi que des organismes gouvernementaux. L'instauration éventuelle de programmes internationaux d'assistance technique en matière d'éducation et de formation devrait être envisagée; ces programmes, s'ils paraissent souhaitables et applicables, pourraient prévoir la mise en commun de certaines ressources, le cas échéant, pour établir des centres régionaux d'éducation . . .

Organismes nationaux d'information scientifique: Chaque pays devrait disposer d'un organisme gouvernemental ou semi-gouvernemental à vocation nationale chargé de guider, de stimuler et d'assurer le développement de ressources et de services documentaires dans la perspective d'une coopération nationale, régionale et internationale. Ces organismes devraient, en particulier, donner leur appui, ou adhérer eux-mêmes à des programmes coopératifs de portée internationale conformes aux principes et aux objectifs de l'UNISIST...

Pays en voie de développement: liaison avec l'UNISIST:

Le rôle de l'UNISIST, face aux besoins des pays en voie de développement, en matière d'information scientifique et technique devrait être: i) de servir de forum pour la discussion des programmes en cours dans le domaine de l'assistance technique aux bibliothèques et services de documentation des pays en voie de développement, indépendamment du support institutionnel de ces programmes; ii) de proposer des directives pour l'établissement et la gestion de réseaux d'information efficaces dans ces mêmes pays; iii) de participer avec d'autres organisations internationales compétentes à l'élaboration d'un petit nombre de projets pilotes destinés à faire apparaître les manières les plus efficaces de lier les pays en voie de développement à l'UNISIST . . .

Organisation de l'UNISIST

Pour mettre en œuvre les différentes recommandations contenues dans ce rapport, l'UNISIST devrait être doté de trois organes de gestion interdépendants: a) une conférence intergouvernementale chargée d'approuver les programmes de l'UNISIST et de rendre compte de leurs progrès; b) un conseil scientifique international, comportant une forte représentation du CIUS et des unions membres, ainsi que des professions et des services compétents en matière d'information scientifique, chargé de suivre les progrès des méthodes de communication et l'évolution des besoins propres aux utilisateurs, tant pour fonder que pour évaluer les programmes de l'UNISIST; c) un bureau exécutif, jouant le rôle de secrétariat permanent de l'UNISIST, chargé de proposer et d'administrer les programmes et les budgets. Ce dernier organisme devrait être placé dans le cadre administratif de l'Unesco.

Déclaration du chef de la délégation suisse, J.-P. Sydler, à la Conférence intergouvernementale UNISIST

Monsieur le Président,

La Suisse est un petit pays industrialisé et, plus que tout autre pays peut-être, elle sait que son avenir économique dépend pour une bonne part de la documentation et de l'information. C'est dire que la délégation suisse est particulièrement intéressée au système UNISIST et souhaite le succès de cette conférence.

Le système UNISIST est une vaste construction. Un petit pays ne peut pas avoir la prétention de parler en tant qu'architecte. Les grands plans sont indispensables pour indiquer le cadre général où pourront se développer les activités de toutes les organisations qui ont déjà abordé les problèmes complexes de la documentation.

Mais les plus grands projets sont vains s'ils finissent dans un tiroir. Si elle ne peut être un architecte, la Suisse offre à l'UNISIST de jouer le rôle d'un maçon et serait heureuse de pouvoir œuvrer de façon pratique dans un petit domaine et d'apporter une pierre à l'édifice. C'est pourquoi nous souhaiterions que la conférence ne se mette pas seulement d'accord sur les grands principes du système, mais réussisse aussi vite que possible à fixer les premières lignes d'une planification qui permette à tous les organismes de coopérer, depuis les associations nationales et internationales de bibliothécaires et de

documentalistes jusqu'aux organisations gouvernementales de toute dimension.

Nous espérons qu'UNISIST sera un système universel, couvrant tous les domaines de la connaissance, et international, étendu à tous les pays. Un système aussi ambitieux ne se construit pas en un jour; c'est une œuvre de longue haleine qui exigera une quantité de petits travaux. UNISIST aura certes besoin d'argent, mais nous croyons qu'il a plus encore besoin de l'enthousiasme et de la persévérance de tous. La Suisse serait heureuse de prouver à ce niveau qu'elle reste fidèle à sa mission de collaboration pratique.

Conclusion

Il est probable que la prochaine conférence générale de l'UNESCO acceptera les recommandations de la conférence intergouvernementale et qu'elle jettera les bases de l'UNISIST. La plus haute institution culturelle aura alors reconnu l'importance mondiale de l'information et de la documentation scientifique. UNISIST sera la charte de l'UNESCO pour la documentation. Mais, comme la charte des droits de l'homme, elle ne pourra pas être imposée. L'UNESCO ne peut que la recommander aux pays membres et il faut espérer que tous se laisseront convaincre. Cela sera probablement assez facile pour tous ceux qui pourront profiter de l'aide prévue pour les nations en voie de développement. Mais c'est de l'effort de tous que dépend l'avenir d'UNISIST. Comme le soulignait le chef de la délégation suisse dans sa déclaration citée en annexe, il ne faut pas seulement de l'argent, il faut surtout de l'enthousiasme et de la persévérance si on veut qu'UNISIST ne reste pas dans un tiroir. L'adhésion unanime qui s'est faite pour sa théorie était impressionnante; on doit espérer que l'accord persistera quand on passera au stade moins spectaculaire de la réalisation. Les spécialistes suisses sont prêts à collaborer de façon pratique à l'établissement du système. Tous leurs projets actuels s'inséreront sans autre dans le programme de l'UNISIST.

La délégation recommande que le Gouvernement helvétique suive les résolutions de l'UNESCO, tout particulièrement en ce qui concerne les organes nationaux. Sur ce point, il y a compatibilité entière avec les propositions de la commission d'experts en documentation; comme le souhaite UNISIST, il y est prévu un conseil suisse de documentation, responsable de la politique de la documentation, et un institut suisse pour les sciences de l'information, chargé de l'enseignement et de la recherche. En créant ces deux organes et en adoptant une loi sur la documentation, expression suisse de la charte UNISIST, la Suisse se montrerait complètement en accord avec les buts de l'UNESCO et de l'UNISIST.